

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
5 FEVRIER 2021 à 18H30

PRESENTS : MM. CUBERTAFON, BOULANGER, POUQUET, FOREST, MERILLOU, DELAGE, SOULIER, Mmes FEURPRIER, POLTORAK, PERETTI, PEYRAMAURE, ISASCA, GAY, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS : N. MAILLER, P. COMBROUX

Désignation du secrétaire de séance : J. POLTORAK

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. BUDGET CHAUFFERIE BOIS

Approbation du compte de gestion 2020 puis du compte administratif 2020

Madame POLTORAK préside la partie de la séance consacrée au vote du compte administratif.

La section d'exploitation présente un excédent de clôture de 2 919,66 €.

Recettes de l'exercice : 95 859,71 €

Dépenses de l'exercice : 92 940,05 €

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 8 683,92 €.

Recettes de l'exercice : 55 506,24 €

Dépenses de l'exercice : 41 180,38 €

Déficit cumulé des exercices précédents : 5 641,94 €

Le compte de gestion est conforme au compte administratif :

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

Le Maire ne prend pas part au vote.

Affectation du résultat

Constatant que la section d'investissement présente un excédent de clôture il n'y a pas lieu d'affecter le résultat d'exploitation au comblement d'un quelconque déficit. Le résultat d'exploitation est donc entièrement reporté en recette (compte 002).

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

Le Maire reprend la présidence de la séance.

Vote du budget primitif 2021

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 98 840,66 € ;

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 63 154,58 €

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

Fixation de la durée d'amortissement des travaux 2020

Vu les dépenses de grosses réparations réalisées à la section d'investissement en 2020 pour un montant de 3217.97 € HT,

Considérant que la durée de vie de ces investissements est estimée à 5 ans,

Il est donc proposé de fixer la durée d'amortissement des dépenses de grosses réparations sur équipement de chaufferie à 5 ans.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

3. Augmentation du temps de travail de l'adjoint technique affecté à l'entretien des locaux

L'agent technique chargé de l'entretien des bâtiments communaux et du remplacement des autres agents techniques absents occupe un poste à temps non complet correspondant à 19h hebdomadaires.

Or, depuis les 5 dernières années, il a été constaté un dépassement important du nombre d'heures annuelles équivalent à un temps de travail d'au moins 27h hebdomadaires.

Il est donc proposé de supprimer l'emploi à 19h et de créer un emploi à 27h pour cet agent.

Le comité technique placé auprès du centre de gestion a donné un avis favorable à ce changement à compter du 1^{er} mars 2021.

Il est donc proposé de modifier le tableau des emplois comme suit :

FONCTIONS	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIF CREE	EFFECTIF POURVU
<i>SERVICE ADMINISTRATIF</i>				
Secrétaire générale	Attaché territorial	complet	1	1
Secrétaire de mairie	Adjoint administratif principal 1 ^è classe	complet	1	1
<i>SERVICE TECHNIQUE</i>				
Responsable du service technique	Adjoint technique principal 1 ^è classe	complet	1	1
Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal 2 ^è classe	complet	1	1
Agent technique polyvalent	Adjoint technique	complet	1	1
<i>SERVICE SCOLAIRE ET ENTRETIEN</i>				
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^è classe	complet	1	1
Animateur périscolaire	Adjoint d'animation	Non complet 27/35	1	1
Agent d'entretien des locaux exerçant au collège	Adjoint technique	Non complet 29/35	1	1
Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique principal 2^{ème} classe (entretien)	non complet 19/35	1	0 à partir du 01/03/2021
Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Non complet 27/35	1	1 à partir du 01/03/2021

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.